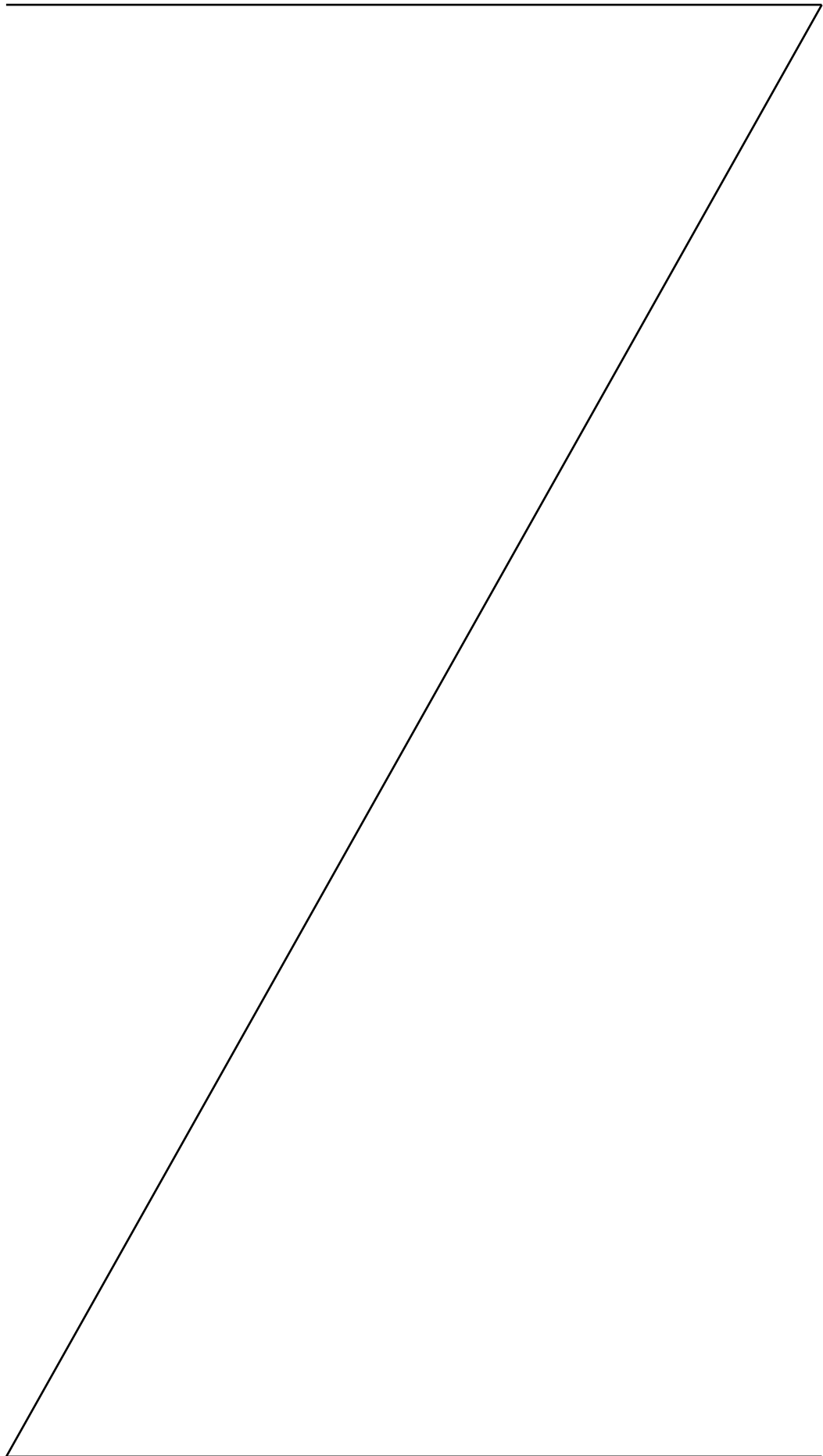


SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	1700
2. ORDRE DU JOUR.....	1700
2017 09 153 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017	1700
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	1701
2017 09 154 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017	1701
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017	1701
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1701
6. RAPPORTS.....	1701
6.1 RAPPORT DU MAIRE	1701
6.2 RAPPORT DES COMITÉS	1701
6.3 RAPPORT DU D.G.	1702
7. ADMINISTRATION.....	1702
2017 09 155 7.1. GOLF DE LA FONDATION DU CSSS DE COATICOOK	1702
2017 09 1567.2. SOUPER PAROISSIAL	1702
2017 09 157 7.3. RÉOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.	1702
8. URBANISME.....	1702
2017 09 158 8.1. DÉROGATION MINEURE 2017-06	1702
8.2. DÉPÔT AU CONSEIL DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE POUR AUTORISATION ET EXCLUSION DE LA CPTAQ DANS LE DOSSIER 401832	1703
9. VOIRIE	1703
2017 09 159 CHEMIN DÉSORCY, FIN DE L'ENTENTE AVEC MONSIEUR MICHAEL POULIOT	1703
2047 09 160 TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU CHEMIN SCALABRINI	1704
10. HYGIÈNE DU MILIEU	1704
2017 09 161 10.1. ACCEPTATION DE L'APPEL D'OFFRE NUMÉRO 2017-02 DE LA MISE À JOUR ET LA MISE À NIVEAU D'ÉQUIPEMENT D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX	1704
2017 09 162 10.2 MANDAT POUR LE PROLONGEMENT DU SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN FAVREAU	1704
10.3. MANDAT POUR LE NETTOYAGE DES PUIITS 2 ET 7	1705
10.4. DÉPÔT AU CONSEIL DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016	1705
2017 09 163 10.5. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)	1705
11. SÉCURITÉ	1706
11.1. DÉSIGNER UN RESPONSABLE COMME AUTORITÉ COMPÉTENTE	1706
12. LOISIRS ET CULTURE.....	1706
2017 09 164 12.1. SURPLUS RÉSERVÉ DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) ET DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSE DU S. A. E.	1706
2017 09 165 12.2. ARRÊT DES PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-02 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE BÉTON	1706
2017 09 166 12.3. APPEL D'OFFRE 2017-03 POUR UNE DALLE EN BÉTON À LA PATINOIRE	1706
13. CORRESPONDANCE	1707
2017 09 167 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	1707
14. TRÉSORERIE	1707
2017 09 168 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2017.	1707
2017 09 169 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 SEPTEMBRE 2017	1707

14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 AOÛT 2017. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)	1708
14.4. DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 AOÛT 2017	1708
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1708
2017 09 170 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	1708



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 5 septembre 2017, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Monsieur Ronald Bergeron
Madame Nicole Pinsonneault	Monsieur Gary Caldwell

Monsieur le maire Bernard Marion est arrivé à 20 h 05

Monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

2017 09 153

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Golf de la fondation du CSSS de Coaticook
- 7.2. Souper paroissial
- 7.3. Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.

8. Urbanisme

- 8.1. Dérogation mineure 2017-06
- 8.2. Dépôt au conseil de la description pour autorisation et exclusion de la CPTAQ dans le dossier 401832

9. Voirie

- 9.1. Chemin Désorcy, fin de l'entente avec M. Michael Pouliot
- 9.2. Travaux de rechargement du chemin Scalabrini

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Acceptation de l'appel d'offre numéro 2017-02 de la mise à jour et la mise niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux
- 10.2. Mandat pour le prolongement du service d'égout sanitaire sur le chemin Favreau
- 10.3. Mandat pour le nettoyage des puits 2 et 7
- 10.4. Dépôt au conseil sur la gestion de l'eau potable 2016

10.5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

11. Sécurité

11.1. Désigner un responsable comme autorité compétente

12. Loisirs et Culture

12.1 Surplus réservé du Service d'animation estivale et dépôt du rapport des revenus et dépenses du S. A. E.

12.2 Arrêt des procédures d'appel d'offres numéro 2017-02 pour la construction d'une dalle de béton

12.3 Appel d'offres 2017-03 pour une dalle en béton à la patinoire

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'août 2017

14.2 Adoption des comptes à payer au 5 septembre 2017

14.3 Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 31 août 2017. (Article 176.4 du Code municipal)

14.4 Dépôt du rapport trimestriel au 31 août 2017

15. Varia et période de questions

Rien à signaler

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 5 septembre soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal

2017 09 154

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2017

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

5. Présences et période de questions

Personne n'est présent.

6. Rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 2 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité,

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 3 rencontres et/ou réunions
Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 6 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 rencontre et/ou réunion
Monsieur le conseiller Ronald Bergeron a participé à 1 rencontre et/ou réunion
Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 1 rencontre et/ou réunion

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

7. Administration

2017 09 155 7.1. GOLF DE LA FONDATION DU CSSS DE COATICOOK

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYER par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE monsieur le maire Bernard Marion participe au souper du tournoi de golf annuel de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook inc., vendredi le 22 septembre 2017 au coût de 60 \$ organisé en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Coaticook.

D'autoriser le directeur général à faire le paiement à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 09 156 7.2. SOUPER PAROISSIAL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE soit autorisée une contribution de 200,00 \$ pour le souper paroissial de Sainte-Edwidge qui aura lieu dimanche 1^{er} octobre prochain.

D'autoriser le directeur général à faire le paiement à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité secteur Sainte-Edwidge.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 09 157 7.3. RÉOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser monsieur le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services de base (mandat général) du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 selon les termes de l'offre du 16 août 2017

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2017 09 158 8.1. DÉROGATION MINEURE 2017-06

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent débiter dans un très court délais ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur aligner sa construction avec les résidences voisines ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du dernier terrain disponible dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera conforme à l'article 34.6 du règlement de zonage # 354-14, mais que celui-ci s'applique seulement le long des routes numérotées ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul minimale est conforme au règlement de zonage # 354-14 :

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul se situera entre 15 et 24 mètres ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QU'afin de permettre de régulariser la marge de recul avant, le conseil est favorable à la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure 2017-06 ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir ladite résolution au propriétaire et à l'inspecteur en bâtiment et environnement.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8.2. DÉPÔT AU CONSEIL DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE POUR AUTORISATION ET EXCLUSION DE LA CPTAQ DANS LE DOSSIER 401832

Le dossier est déposé au conseil.

9. Voirie

2017 09 159

9.1. Chemin Désorcy, fin de l'entente avec Monsieur Michael Pouliot

ATTENDU que les conditions de la résolution 2012 04 070 viennent à échéance le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU que les travaux d'amélioration du chemin Désorcy ont été réalisés par monsieur Pouliot dans les temps demandés ;

ATTENDU que le T de virage a été arpenté par monsieur Daniel Parent le 27 juin 2012 et une servitude de virage a été accordée sans frais à la municipalité le 15 mai 2013 devant M^e Luc Custeau, numéro des minutes 25 534 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'entretien du chemin d'hiver prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018 du chemin Désorcy sur une longueur de +/- 900 mètres ;

QUE la municipalité prend en charge l'entretien normal du chemin aux conditions suivantes :

- La largeur d'emprise du chemin est de 12,42 mètres (40,42')
- La largeur praticable du chemin Désorcy numéro du lot 5 487 675 du cadastre du Québec demeure inchangée ;
- Les services offerts par la municipalité continueront à se faire et à circuler sur ledit chemin Désorcy ;
- L'entretien estival en 2018 sera fait par la municipalité ;
- Monsieur Michaël Pouliot accepte le chemin dans l'état actuel débutant le 1^{er} janvier 2018 et ne peut dans aucune circonstance revenir contre la municipalité pour dédommagement ;

D'autoriser le directeur général à informer Scalabrini & Fils inc. de l'ouverture du chemin d'hiver débutant le 1^{er} janvier 2018 et de faire parvenir la présente résolution à monsieur Michaël Pouliot.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2047 09 160 9.2. Travaux de rechargement du chemin Scalabrini

ATTENDU que les travaux consistent à du rechargement, entretien des fossés, des ponceaux, la signalisation et tous les travaux connexes en voirie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la dépense de +/- 7 500 \$ plus les taxes en rechargement sur une longueur de +/- — 30 mètres comme recommandé par l'inspecteur municipal ;

D'approprier toute la subvention provinciale dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM) et du budget 2017, activité de fonctionnement et activité d'investissement ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à l'achat du gravier, la location de la niveleuse et la location des camions pour le transport du gravier.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2017 09 161 10.1. ACCEPTATION DE L'APPEL D'OFFRE NUMÉRO 2017-02 DE LA MISE À JOUR ET LA MISE À NIVEAU D'ÉQUIPEMENT D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 28 août 2017 à 11 h 5 en présence de madame Brigitte Desruisseaux, adjointe administrative, monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur David Roy inspecteur municipal et est également présent monsieur Bruno Saint-Pierre ;

ATTENDU qu'une vérification des documents demandés a été effectuée et est jugée conforme aux exigences demandées ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accorde le contrat pour la mise à jour et la mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux pour un montant de 34 786 \$ plus les taxes applicables à Les Installations électriques R. Théberge Inc. ;

QUE le maire monsieur Bernard Marion et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 09 162 10.2 MANDAT POUR LE PROLONGEMENT DU SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN FAVREAU

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait deux consultations avec les propriétaires qui désirent que la municipalité réalise le prolongement du réseau sanitaire sur le chemin Favreau sur une longueur de 645 mètres ;

ATTENDU QUE les propriétaires présents aux consultations sont favorables au prolongement du réseau sanitaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services professionnels des Consultants S.M. Inc au montant de 21 550 \$ plus les taxes applicables pour le prolongement du service d'égout sanitaire chemin Favreau ;

L'offre comprend la préparation des plans et devis et de l'appel d'offres pour le prolongement du service municipal d'égout sanitaire sur le chemin Favreau et tel que décrit dans les actions ;

De fournir à la municipalité un plan corrigé tel que construit à la fin des travaux du prolongement du service municipal d'égout sanitaire sur le chemin Favreau ;

D'autoriser le directeur général à signer l'offre de services professionnelle numéro de référence F1731131-990.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10.3. MANDAT POUR LE NETTOYAGE DES PUIXS 2 ET 7

Ce point est reporté à une date ultérieure

10.4. DÉPÔT AU CONSEIL DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016

Le rapport est déposé, il a également été envoyé par courriel au MAMOT, par l'ingénieure Madame Érika Gilbert de la ville de Coaticook, le 24 août 2017

2017 09 163

10.5. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

11.1. DÉSIGNER UN RESPONSABLE COMME AUTORITÉ COMPÉTENTE

Ce point est reporté à la séance d'octobre

12. Loisirs et Culture

2017 09 164 12.1. SURPLUS RÉSERVÉ DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) ET DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSE DU S. A. E.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le virement du surplus non affecté au surplus affecté en Service d'animation estivale (S.A.E.), au numéro de grand livre 591 170 000, d'une somme de 2 967,96 \$ \$ de l'année 2017 pour une somme totale de 17 867,27 \$;

D'autoriser la direction générale à faire les écritures nécessaires au grand-livre et à faire parvenir la présente résolution aux vérificateurs.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 09 165 12.2. ARRÊT DES PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-02 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE BÉTON

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE mettre fin à la procédure de l'appel d'offres 2017-02, de la construction d'une dalle de béton, cet appel d'offres n'ayant obtenu aucune soumission pour le 28 août 2017, 11 h 10.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 09 166 12.3. APPEL D'OFFRE 2017-03 POUR UNE DALLE EN BÉTON À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder par appel d'offres à la construction d'une dalle en béton pour la patinoire numéro 2017-03 ;

CONSIDÉRANT que le contrat s'élève à plus de 25 000 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que le projet de la dalle de béton ne peut dépasser 100 000 \$ taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser de lancer l'appel d'offres # 2017-03 par invitation, pour la construction d'une dalle de béton pour la patinoire ;

AFIN d'être considérées, les soumissions devront être déposées au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier avant 11 heures, le 20 septembre 2017 et seront ouverte publiquement le même jour, à 11 h 05

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2017 09 167 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2017 09 168 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2017.

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 août 2017 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts directs payés après la réunion du 7 août 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois d'août du chèque/dépôt 500 814 au 500843 pour un montant 14 317,41 \$

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 7 août 2017 au montant de 25 749,85 \$:

Payer par chèques le numéro 4171 à 4176, un montant de 23 944,35 \$;

Payer par prélèvement le numéro 13827 à 13 833 au montant de 1805,50 \$;

Payé par dépôt direct, aucun

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 09 169 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 5 septembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 61 876,17 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des

dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4177 au 4197 pour un montant de 42 756,23 \$
- comptes à payer par prélèvement 13867 au 13868 pour un montant de 6 835,34 \$
- comptes à payer par dépôt direct 293 au 301 pour un montant de 12 284,60 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissements du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant 61 876,17 \$ au 5 septembre 2017.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 AOÛT 2017. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)

Le rapport est déposé.

14.4. DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 AOÛT 2017

Le rapport est déposé

15. Varia et période de questions

Rien à signaler

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

2017 09 170

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

De procéder à la levée de l'assemblée, il est 21 h 50

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier